

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 19 décembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

09 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 9

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 19 décembre 2022****L'an deux mil vingt deux****Et le 19 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Florence BARRAUD RODET (Thoury).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Claire CAILLON a donné pouvoir à Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord), Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-109-2022**Objet : Ouverture des crédits BP 2023 - tous budgets**

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle que l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la loi n° 98-135 du 7 mars 1998, permet à compter du 1er janvier 2023, et jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2023, à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET GENERAL

Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le

SLO

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2022, hors crédits afférents au remboursement de la dette et reports, se sont élevées à 7 199 083.99 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2023 est donc de 7 199 083.99 € / 4, soit 1 799 771.00 €.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président :

- à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2023, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022, selon le détail estimatif joint précisant le montant et l'affectation des crédits ;
- à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption

Crédit maximum utilisable avant le vote du BP 2023- (25% de 2022)	Autorisation de l'organe délibérant
1 799 771.00 €	401 420.00 €

La répartition des crédits à hauteur de 401 420.00 € se fera de la façon suivante :

Chapitre	Opération	Objet	Montant TTC
20		Immobilisations Incorporelles	10 000.00 €
21		Immobilisations Corporelles	50 000.00 €
20422		Subventions OPAH aux particuliers	30 000.00 €
2111	0129/1	Les Clairières de Chambord à Maslives	14 000.00 €
2317	1001	1001 – Voiries communautaires	50 000.00 €
2313	1017	1017 – Bâtiments communautaires	50 000.00 €
2313	1027	1027 - Rénovation du gymnase de Bracieux et création d'un dojo	100 000.00 €
2313	1023	1023 – Agrandissement des locaux de la CCGC	81 118.00 €
2317	207/9	207/9 – Réhabilitation de la grande de Saint-Dyé-sur-Loire en espace culturel	8 912.00 €
2031	3002	3002 – Logements jeunes et saisonniers	6 750.00 €
2313	1019	1019 – Tennis couverts (fin d'opération)	640.00 €
TOTAL			401 420.00 €


AEP REGIE

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2022, hors crédits afférents au remboursement de la dette et reports, se sont élevées à 3 148 108.69 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2023 est donc de 3 148 108.69 € / 4, soit 787 027.17 €.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président :

- à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2023, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022, selon le détail estimatif joint précisant le montant et l'affectation des crédits ;
- à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption

Crédit maximum utilisable avant le vote du BP 2023 - (25% de 2022)	Autorisation de l'organe délibérant
787 027.17 €	371 227.00 €

Envoyé en préfecture le 17/01/2023
 Reçu en préfecture le 17/01/2023
 Publié le 
 ID : 041-244100798-20221219-041_109C_2022-DE

La répartition des crédits à hauteur de 371 227.00 € se fera de la façon suivante :

Compte	Opération	Objet	Montant HT
2315	1003	220/7 – Remplacement de canalisation – route de Blois à Saint Laurent Nouan	93 300.00 €
2315	85/8	85/8 – Interconnexion La Ferté-Saint-Cyr / Saint-Laurent-Nouan	177 576.00 €
2315	148/16	Extension de réseau – rue des Acacias à Montlivault	351.00 €
2315	0061	0061 – Travaux diverses communes	100 000.00 €
TOTAL			371 227.00 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2022, hors crédits afférents au remboursement de la dette et reports, se sont élevées à 10 973 457.52 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2023 est donc de 10 973 457.52 € / 4, soit 2 743 364.38 €.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président :

- à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2023, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022, selon le détail estimatif joint précisant le montant et l'affectation des crédits ;
- à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption

Crédit maximum utilisable avant le vote du BP 2022 - (25% de 2022)	Autorisation de l'organe délibérant
2 743 364.38 €	767 799.00 €

La répartition des crédits à hauteur de 767 799.00 € se fera de la façon suivante :

Compte	Opération	Objet	Montant TTC
2115		Terrains bâtis (Tour-en-Sologne)	10 000.00 €
2315	260/4	260/4 – Réhabilitation de réseaux à Thoury	392 409.00 €
2313	220/7	220/7 – Nouvelle STEP de Saint-Laurent-Nouan	100 000.00 €
2315	071/5	071/5 – Réhabilitation de réseaux à Crouy sur Cosson	126 139.00 €
2315	148/5	148/5 – Extension de réseau Chemin des acacias à Montlivault	2 390.00 €
2315	220/9	220/9 – Extension de réseau Ruelle de la rue de l'Eglise à Saint-Laurent-Nouan	3 988.00 €
4581		Autosurveillance système Assainissement	873.00 €
2315	025/5	025/5 – Déconnexion réseau Bracieux	32 000.00 €
2315	1001	1001 – Travaux diverses communes	100 000.00 €
TOTAL			767 799.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2023, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022, selon le détail estimatif joint précisant le montant et l'affectation des crédits ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption tels que détaillés ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président :




Gilles CLEMENT